

## Cross annuel du CS Dyle

Le cross annuel du CS Dyle a lieu le dimanche 7 février à Louvain-la-Neuve, sur le terrain de l'UCLouvain dit "parcours golf 4 trous", près du golf de Louvain-la-Neuve. Ce cross est réservé aux athlètes Benjamins, Pupilles et Minimes des clubs d'athlétisme du Brabant wallon.

Le parking se fera **obligatoirement** le long de l'Avenue Athéna, ou du Boulevard de Lauzelle.

L'horaire prévisionnel est le suivant :

Catégorie		Distance	Accès terrain	Accès départ	Départ course	Sortie terrain
Ben F A	2013	640 m	11:35:00	11:50:00	12:00:00	12:10:00
Ben F B	2012	640 m	11:55:00	12:10:00	12:20:00	12:30:00
Ben G A	2013	640 m	12:15:00	12:30:00	12:40:00	12:50:00
Ben G B	2012	640 m	12:35:00	12:50:00	13:00:00	13:10:00
Pup F A	2011	1160 m	12:55:00	13:10:00	13:20:00	13:30:00
Pup F B	2010	1160 m	13:15:00	13:30:00	13:40:00	13:50:00
Pup G A	2011	1160 m	13:35:00	13:50:00	14:00:00	14:10:00
Pup G B	2010	1160 m	13:55:00	14:10:00	14:20:00	14:30:00
Min F A	2009	1680 m	14:15:00	14:30:00	14:40:00	14:55:00
Min F B	2008	1680 m	14:40:00	14:55:00	15:05:00	15:20:00
Min G A	2009	1680 m	15:05:00	15:20:00	15:30:00	15:45:00
Min G B	2008	1680 m	15:30:00	15:45:00	15:55:00	16:10:00

Sur base du nombre de participants pré-inscrits, il est possible que cet horaire soit modifié le vendredi 5 février. Il est dès lors instamment demandé à tous les participants de vérifier l'horaire le samedi 6 février, sur le site du CS Dyle : [www.csdyle.be](http://www.csdyle.be).

En application des règles Covid-19, l'accès au terrain sera limité aux plages horaires indiquées dans le tableau. La responsabilité du CS Dyle ne s'applique pas en dehors de ces horaires, mais nous rappelons toutefois qu'en dehors du terrain de cross, les rassemblements de plus de 4 personnes de plus de 12 ans restent interdits.

La participation est limitée à 50 athlètes maximum par course. Aucun athlète d'un autre club que ceux du Brabant wallon, ou ne disposant pas d'un numéro de dossard pour la saison 2020-2021, ne sera accepté.

Il n'y aura pas d'inscriptions possibles sur place. Une pré-inscription est dès lors obligatoire, à effectuer impérativement avant le jeudi 4 février à 22h.

Le nombre de places étant limité, les pré-inscriptions seront clôturées plus tôt si le quota d'athlètes est atteint.

MERCI DE LIRE ATTENTIVEMENT LES CONSIGNES DE SECURITE SUIVANTES :

1. Chaque athlète, entraîneur, juge ou spectateur présent lors du cross du 7 février est tenu de lire attentivement et d'accepter les directives de prévention COVID-19 contenues dans le présent règlement.
2. L'accès au terrain sera possible uniquement dans les plages horaires indiquées dans le tableau.
3. Dès leur arrivée, les athlètes seront pris en charge par un coach de leur club, et ce jusqu'à la fin de leurs épreuves respectives. Sauf situation d'urgence (par exemple une chute ou une blessure), ils ne pourront en aucun cas rejoindre les parents pendant la durée de l'échauffement et inversement, les parents ne pourront pas les rejoindre. Il est dès lors vivement conseillé que les athlètes chaussent leurs spikes dès l'accès au terrain, d'autant plus que le terrain sera probablement glissant. Les seuls contacts avec les parents/accompagnateurs sont :
  - juste avant le départ, l'accompagnateur pourra récupérer un survêtement de l'athlète (à proximité de la ligne de départ);
  - après l'arrivée, chaque accompagnateur récupérera son athlète, et ils quitteront le terrain immédiatement. Les 3 premiers de chaque course seront cependant invités à monter sur le podium pour recevoir leur médaille, le plus rapidement possible après l'arrivée.
4. UN SEUL accompagnateur sera accepté par athlète (à indiquer dans le formulaire ci-dessous, dans la section accompagnateur). Les horaires d'accès pour l'accompagnateur sont identiques à ceux de l'athlète. Une seule exception sera possible : si deux athlètes d'une même fratrie sont présents, celui qui ne sera pas occupé à courir pourra accompagner l'accompagnateur pendant la course de son frère ou de sa soeur.
5. Les accompagnateurs devront prendre place, dans le respect des distanciations :
  - dès leur arrivée et jusqu'à ce que les athlètes rejoignent le départ de la course : dans la "zone accompagnateurs 1", située dans la partie du terrain située le long du Bois de Lauzelle (zone figurée en jaune sur le plan);
  - des que les athlètes ont rejoint la ligne de départ et jusqu'à l'arrivée : dans la "zone accompagnateurs 2", comprise entre la ligne droite de départ et le couloir d'arrivée (zone figurée en rouge sur le plan);Une distance de 1m50 devra être respectée entre les accompagnateurs lors de leurs déplacements, lors de l'entrée et de la sortie du terrain.
6. Le port du masque est obligatoire pour tous les accompagnants, dès leur arrivée sur le terrain, et jusqu'à ce qu'ils aient quitté ce dernier.
7. Il n'y aura pas de buvette, et aucune vente de boisson ou de nourriture.
8. Deux toilettes "Cathy cabine" seront accessibles sur le terrain. Nous vous demandons néanmoins d'essayer de limiter le plus possible l'utilisation de ces toilettes. Il n'y aura ni vestiaires, ni douches.

9. Les données personnelles de tous les participants et accompagnateurs/entraîneurs/juges seront conservées jusqu'au 21 février 2021 afin de permettre un éventuel tracing. Aucune donnée privée ne sera utilisée à d'autres fins. Tout athlète ou accompagnateur/entraîneur/juge testé positif au Covid-19, dans les 10 jours qui suivent le 7 février 2021, doit impérativement en informer le secrétariat du CS Dyle (secretariat@csdyle.be).

10. Toute personne présentant les symptômes du Covid-19 sera interdite d'accès.

11. Le CS Dyle met tout en œuvre pour qu'athlètes, juges, entraîneurs et spectateurs puissent profiter d'un cross dans les meilleures conditions possibles. Néanmoins, le non-respect des règles Covid-19 en vigueur sur place ou qui seront mises en place par les autorités compétentes conduira à l'exclusion immédiate et sans concession du terrain. Tout participant ou accompagnateur devra dès lors obéir immédiatement aux consignes qui seront données par les juges et les membres de l'organisation.

Nous espérons que vous comprendrez que toutes ces contraintes constituent une condition sine qua non pour pouvoir organiser la compétition.

Le CS Dyle décline toute responsabilité en lien avec le Covid-19.

Cette compétition est soumise à d'éventuelles adaptations, selon l'évolution des mesures décidées par toute autorité politique ou administrative compétente, et ce jusqu'au 7 février 2021 inclus.